

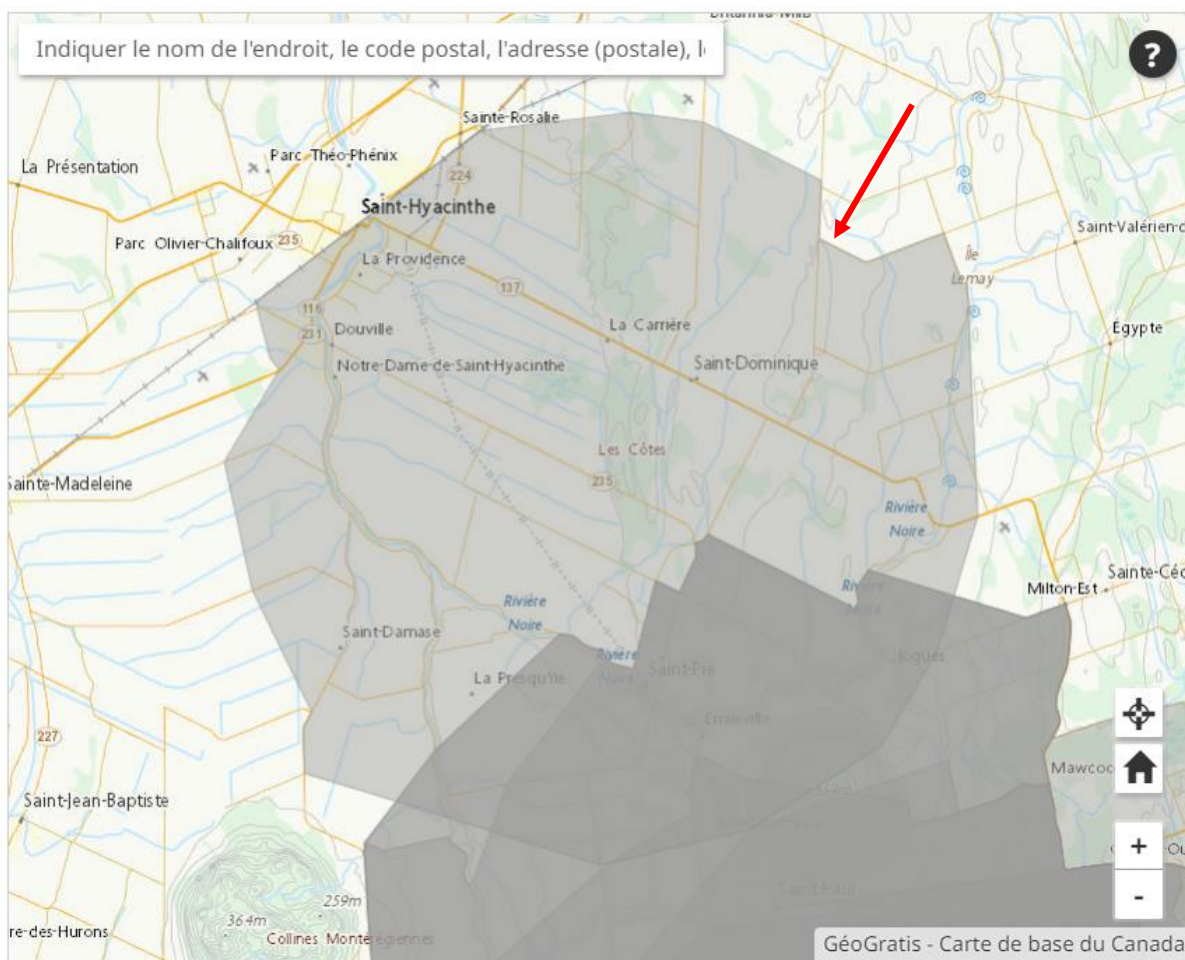
Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

Révocation de la ZCP pour cas d'influenza aviaire dans la région de St-Pie

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a révoqué la zone de contrôle primaire (ZCP-225) dans la région de St-Pie. Il n'y a dorénavant plus aucun permis nécessaire pour intervenir dans cette zone et les sites de production avicole situés dans la zone peuvent revenir à une biosécurité normale (code vert de l'EQCMA).



Voici le bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP49	15 novembre 2023	St-Paul-d'Abbotsford	Commercial	ACIA-ZCP-216 Révoquée 11 janvier
IP50	20 novembre 2023	St-Paul-d'Abbotsford	Commercial	ACIA-ZCP-216 Révoquée 11 janvier
IP51	5 décembre 2023	St-Pie	Commercial	ACIA-ZCP-225 Révoquée 1 février
IP52	3 janvier 2024	Saint-André-Avellin	Commercial	ACIA-ZCP-229

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).